

Une école du Hainaut fermée par la famille Janssen: «Le monde de la finance a gagné»

Le Soir - L. Co. - 8 AOÛT 2015

La petite école libre de Lombise va définitivement fermer ses portes le 30 septembre prochain, suite à une décision de justice.

C'est par un communiqué plein d'amertume que le pouvoir organisateur de l'école fondamentale libre de Lombise (Hainaut) annonce que son combat s'arrête. Et qu'il est perdu.

[« Le Soir » vous avait raconté l'histoire de cette très ancienne école](#) , située dans une entité champêtre de Lens, qui était depuis plusieurs années en conflit avec les propriétaires des murs : les frères Marc-Eric et Cyril Janssen de la Boëssière-Thienne. Héritiers de la vieille noblesse du Hainaut – les Thienne – et d'une puissante famille industrielle – les Janssen. Cyril est administrateur de la Financière de Tubize, actionnaire majoritaire de l'UCB, la grande entreprise pharmaceutique du Bel 20 fondée par son arrière-grand-père. Marc-Eric, lui, est notamment membre du conseil d'administration de Solvac. Tous deux ont hérité du splendide château de Lombise.

65 enfants

Depuis 2011, ils réclamaient un loyer de la part de l'établissement Saint-Vincent de Paul. L'ASBL qui pilotait l'école, elle, arguait que les lieux étaient prêtés de génération en génération depuis 1838 – ce qu'on appelle un commodat, en droit.

La justice en a décidé autrement, déboutant l'école de Lombise à deux reprises, et fixant l'arrêté d'expulsion au 30 septembre prochain. Les tribunaux ont reconnu le total droit de propriété aux héritiers.

David et Goliath

Au mois de juillet, le pouvoir organisateur (PO) avait lancé des recherches tous azimuts pour trouver des locaux transitoires. Sans succès. « 65 enfants heureux, 6 enseignants dynamiques, trois responsables chaleureuses de la surveillance et de l'entretien, une quarantaine de familles engagées, un village... perdent définitivement un lieu d'apprentissage de qualité et un emploi de proximité », se lamentent dans un communiqué Marie-Françoise Calicis-Carlier et Nicole Tonneau, membres du PO et du corps enseignant. « C'est donc avec une profonde tristesse et beaucoup d'amertume que nous vous annonçons que Goliath, le monde froid de la finance, a définitivement

gagné contre le valeureux David au grand cœur. »

« Spoliation »

Lors de l'audience en appel qui s'était tenue à Mons fin mai, l'avocate des frères Janssen expliquait que ses clients vivaient « une situation de spoliation, une expropriation de fait. » « Ils ne font pas œuvre philanthropique. Leur projet de créer des logements à caractère social, intergénérationnel, serait tout aussi bénéfique pour la commune », expliquait Me Deschuyteneer.

Autre son de cloche du côté de feu l'école Saint-Vincent de Paul : « Les riches financiers Janssen (...) renient ainsi définitivement la généreuse tradition qui liait leurs ancêtres à l'école et au village de Lombise et ce, dans leur unique intérêt lucratif. »

« Nous n'attendions pas une gratuité à perpétuité »

La présidente du PO a précisé au « Soir » qu'elle « n'avait pas attendu passivement une gratuité à perpétuité ». Elle précise : « Nous avons proposé aux Janssen de rénover sans frais pour eux – et cela grâce aux subsides de la Communauté française et de dons (ou emprunt) – leur bâtiment très vétuste qu'ils n'entretenaient plus. » Elle ajoute : « De plus, vu la menace d'expulsion, nous étions en train de finaliser un plan de construction d'une nouvelle école mais il nous fallait encore quelques années pour le réaliser sur un terrain de la Fabrique d'église de Lombise. »

L. Co.